

FORMATION PIEGEAGE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vous souhaitez acquérir la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'agrément de piégeur en vertu de l'arrêté Ministériel du 18 septembre 2009.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :/...../...../...../.....

Mail :

Je joins à mon bulletin d'inscription, une photocopie de ma pièce d'identité pour mon agrément, ainsi qu'un chèque de 60 € (à l'ordre de FDC 37) correspondant au prix des repas et à la documentation remise.

Lieu de formation : MAISON DE LA CHASSE - Sirand 37260 THILOUZE

Horaire : 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Programme des deux journées de formation :

- Connaissance des espèces recherchées (4 heures)
- Connaissance des différents types de pièges, de leurs possibilités et des conditions d'utilisations (4 heures)
- Manipulation des pièges (2 heures)
- Connaissances des mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés (2 heures)
- Application des connaissances (4 heures)

Intervenants :

- Sébastien PAPILLON Technicien de la FDC 37
- Valentin GOUBEAU Technicien de la FDC 37
- Un intervenant de la FREDON
- Un intervenant de l'ADPA

LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT RENVOYES

